



La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Manon BALAN
Téléphone : 03.85.21.96.54
Courriel : m.balan@inao.gouv.fr

V/Ref : IF/RB-2020-99362
N/Réf : CM/MB-20-285

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
Espace Saint Germain-Bâtiment Antarès
30 Avenue General-Leclerc
BP 263
38217 VIENNE CEDEX

A l'attention de Madame Pauline ROY,

Objet : Arrêt du projet de révision avec examen conjoint
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la
Commune de Tupin et Semons

Mâcon, le 06 novembre 2020

Par courrier reçu en date du 28 octobre 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision avec examen conjoint du PLU de la commune de Tupin et Semons.

La commune de Tupin et Semons est située dans l'aire géographique de(s) AOP (Appellation d'Origine Protégée) viticoles « Côte-Rôtie » et « Côtes du Rhône » et de l'AOP laitière « Rigotte de Condrieu ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) viticoles « Collines Rhodaniennes », « Comtés Rhodaniens », « Méditerranée » et à celle de l'IGP agroalimentaire « Emmental français Est-Central ». Enfin elle appartient à l'aire géographique des IG (Indication Géographique) « Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône » et « Marc des Côtes du Rhône ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune comporte 78 hectares de vignes plantées sont 64 hectares en AOP et 11,5 hectares en IGP, toutefois le secteur concerné par le projet est situé en dehors des zones de production des AOP viticoles « Côte-Rôtie » et « Côtes du Rhône ».

L'ensemble de la commune fait partie intégrante de l'aire géographique de l'AOP laitière « Rigotte de Condrieu » cependant aucun n'opérateur n'est, à ce jour, recensé sur la commune. Il en est de même pour l'IGP « Emmental Français Est-Central ».

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de révision du PLU de la commune de Tupin et Semons dans la mesure où la zone choisie pour l'implantation du projet comporte déjà une partie bétonnée ainsi qu'un bâtiment existant impactant de façon importante les qualités agronomiques et le potentiel agricole de ces parcelles.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle Mercier

Copie : Direction Départementale des Territoires 69



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE

**Pôle Territoires
Environnement Société**

Dossier suivi par

PASUT-MOYNE Marta
+33 (0) 4 78 19 61 23

marta.pasut-moyne@rhone.chambagri.fr



0000100891

Vienne Condrieu Agglomération	
Courrier signalé <input type="checkbox"/>	
27 NOV. 2020	
Pour attribution, <i>Plani PPR</i>	Pour information,

MONSIEUR LE PRESIDENT
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
ESPACE SAINT GERMAIN
BATIMENT ANTARES
30 AVENUE GENERAL-LECLERC
BP 263
38217 VIENNE CEDEX

Chambre d'agriculture du Rhône

La Tour de Salvagny

18 Avenue des monts d'or
69890 la Tour de Salvagny
Tél : +33 (0) 4 78 19 61 10
Fax : +33 (0) 4 78 19 61 11

La Tour de Salvagny, le 19 novembre 2020

Objet : révision allégée du PLU de la commune de Tupin et Semons

Monsieur le Président

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la révision allégée du PLU de la commune de Tupin et Semons que vous avez engagée. Nous vous en remercions.

Cette révision concerne la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place d'un hangar existant accueillant diverses manifestations et nécessitant une mise aux normes. Ce projet modifie très légèrement l'emplacement d'un STECAL « NL » sur la même parcelle et sans aucune modification de surface.

Le territoire agricole n'est pas impacté.

Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières concernant cette révision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gérard BAZIN

Président de la Chambre d'agriculture Rhône

Siège social
Chambre d'agriculture du Rhône
18, avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 186 910 014 00031

APE 9411Z

www.rhone.chambre-agriculture.fr